



**PRÉFET  
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R02-2024-169

PUBLIÉ LE 7 MAI 2024

# Sommaire

## **PREFECTURE MARTINIQUE - CABINET/BRE / CABINET/Bureau de la représentation de l'État**

R02-2024-04-19-00006 - Arrêté accordant une récompense pour actes de  
courage et de dévouement (1 page)

Page 3

PREFECTURE MARTINIQUE - CABINET/BRE

R02-2024-04-19-00006

Arrêté accordant une récompense pour actes de  
courage et de dévouement

**ARRÊTÉ N°**  
accordant une récompense pour  
actes de courage et de dévouement

Le Préfet

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution d'une récompense pour actes de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 21 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République du 29 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jean-Christophe BOUVIER en qualité de préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique ;

Vu le rapport du 26 mars 2024 de Monsieur Pierre-Marc FERGELOT Directeur Territorial de la Police Nationale de la Martinique ;

Considérant l'acte de courage dont ont fait preuve, le vendredi 15 mars 2024, les fonctionnaires de la 4ème section de la compagnie d'intervention du STP de la DTPN 972 : le capitaine Josias LUCIEN, les brigadiers-chefs Anthony BELHUMEUR, Wilfrid MAINGE et Miguel BIRBA et les gardiens de la paix Florent COSTA, Grégory ROLLIER, Loïc LOUIS-REGIS, Olivier NESTILE et Harry GATEAU, lors de l'interpellation d'un individu armé d'un pistolet automatique et au cours de laquelle ils ont été pris à partie par une vingtaine d'individus violents ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;

**Arrête**

Article 1 – La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée :

- au capitaine Josias LUCIEN

Article 2 – La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée :

- au brigadier-chef Anthony BELHUMEUR
- au brigadier-chef Wilfrid MAINGE
- au brigadier-chef Miguel BIRBA
- au gardien de la paix Florent COSTA
- au gardien de la paix Grégory ROLLIER
- au gardien de la paix Loïc LOUIS-REGIS
- au gardien de la paix Olivier NESTILE
- au gardien de la paix Harry GATEAU

Article 3 – Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fort-de-France, le 19 AVR. 2024

  
Jean-Christophe BOUVIER